



\*Mise à jour le 28/04/2025

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE - ORGANISME DE FORMATION

## Désignation

La société KPOSE désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 21, rue de la Moulinatte 33130 Bègles.

La société KPOSE met en place et dispense des formations intra-entreprises, à Bègles et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société KPOSE pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Commande et attestation

Avant chaque entrée en formation, la société KPOSE s'engage à fournir une offre de formation adressée au client par écrit et comprenant :

- Les domaines d'intervention
- La fiche descriptive avec les caractéristiques de l'action de formation, les effectifs, le niveau de connaissance préalable requis, les modalités pédagogiques et techniques mises en œuvre, ainsi que les modalités d'évaluation des acquis
- Le règlement intérieur
- Les dates disponibles
- Les prix et CGV.

Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat de la prestation est de la seule responsabilité du client. Le client devra retourner à la société KPOSE un exemplaire de l'offre renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord », accompagné des documents ci-dessous :

- Le contrat de formation professionnelle signé
- À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

## Convocation

Une convocation au stage indiquant : la date, le lieu, les horaires, le règlement intérieur, le plan d'accès sera adressé par tout moyen et à l'avance. Le client/entreprise s'engage à le transmettre à ses salariés concernés de sorte que la responsabilité de la société KPOSE ne pourra être recherchée ni engagée à quelque titre que ce soit.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Ils comprennent : les frais d'animation pédagogiques, les supports de cours remis aux stagiaires, les frais de restauration. Les frais d'hébergement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Les modalités de règlement, entre les parties prenantes au contrat, sont les suivantes : le règlement sera effectué par le client ou par son organisme collecteur. Le paiement est dû à réception de la facture. Paiement par virement bancaire, carte bleue ou chèque à l'ordre de KPOSE.

Article L6353-6. Après le délai de rétractation, le stagiaire effectue un premier versement de 30 % du montant total dû. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, sera dû, à la fin de la formation.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société KPOSE ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

A compter de la date de signature du contrat, le client particulier dispose conformément à l'article L6353-5 du Code du Travail, d'un délai de 10 jours pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à la société KPOSE. Dans ce cas, il ne sera redevable d'aucune somme. Si le présent contrat a été conclu à distance sans la présence d'un professionnel ou hors établissement, le Client Particulier et Client Entreprise employant 5 salariés au plus disposent d'un délai de 14 jour calendaire pour se rétracter à compter de la signature du Contrat de formation professionnelle par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Prestataire (article L221-18 du Code de la consommation). Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@kpose.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à la société KPOSE dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

La société KPOSE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation si l'effectif est insuffisant (cf. effectif minimum et maximum sur la fiche descriptive). Le client sera alors informé au plus tard la veille du 1er jour de délivrance de la formation. De plus, en cas d'inexécution de ses obligations pour donner suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société KPOSE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.



## Limite de responsabilité

Dans le cas où une action de formation se déroule dans les locaux mis à disposition par le client, ce dernier s'engage à ce qu'ils soient conformes en termes de sécurité des personnes et des biens. Pour toute formation nécessitant la mise en œuvre et/ou l'utilisation de matériel, équipement, appareil ou installation appartenant au client ou dont il a la garde ou assure l'exploitation, ce dernier s'engage à ce qu'il soit en tout point conforme en termes de sécurité des personnes et des biens.

La société KPOSE contracte une assurance couvrant sa responsabilité civile. Le client de son côté doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux formateurs et agents intervenant au nom et pour le compte de la société KPOSE et les accidents ou incidents dont la responsabilité lui incomberait.

## Plan de prévention

En application de la réglementation, les dispositions doivent être prise par le client et la société KPOSE avant toute action de formation pour prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes organisations présents sur un même lieu de travail.

Pour certaines formations, les bénéficiaires ne pourront participer que s'ils disposent des autorisations et Equipements de Protection Individuels correspondants.

## Sous-traitance

La société KPOSE s'autorise à faire intervenir tout intervenant de son choix, pour des raisons de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention sans accord ou agrément préalable du client, ce que le client accepte.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société KPOSE. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société KPOSE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour le suivi administratif, financier et pédagogique nécessaire au bon déroulement des actions de formation, notamment de l'assiduité, des travaux et des évaluations du client et du bénéficiaire.

Le client/entreprise doit communiquer lors de la signature du contrat à chacun de ses salariés stagiaires les informations sur le traitement des données personnelles par la société KPOSE et en rendre compte à la demande de ce dernier pour lui permettre de justifier de la conformité de son traitement au regard de l'article 13 du règlement européen 2016/679 dit « RGPD ».

Ces données sont destinées au service pédagogique, qualité, administratif, et comptable. Le cas échéant au tiers payeur pour la justification comptable des facturations et le suivi des encaissements. En plus de l'identité et des coordonnées du client et du bénéficiaire, ce dernier se verra proposer la collecte, sous la responsabilité de la société KPOSE d'informations destinées à mieux le connaître ou à lui proposer des offres de prestation et/ou d'action de formation.

Si le client ou le bénéficiaire l'accepte, la société KPOSE pourra lui proposer par courrier électronique d'autres services analogues à ceux qui font l'objet du présent contrat de formation. Chaque courrier électronique comportera de façon explicite des coordonnées et un lien lui permettant de s'opposer sans frais à la réception d'autres courriers électroniques. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## Information précontractuelle - acceptation client

Le client reconnaît avoir eu communication préalable à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi Française. En cas de litige survenant entre la société KPOSE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bordeaux uniquement.